



JOURNÉE MONDIALE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

TEMPS DE TRAVAIL & DE REPOS

L'UNSA & L'ETF, MOBILISÉES

L'UNSA soutient pleinement l'appel européen à un outil de contrôle des temps de travail et de conduite pour le personnel roulant, conducteurs de trains et agents d'accompagnement des trains. **Explications.**

UNE ACTION CONJOINTE

En cette Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, l'Union nationale des syndicats autonomes du ferroviaire (UNSA-Ferroviare), en collaboration avec la Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF), lance un avertissement pressant concernant l'absence persistante d'un système européen de contrôle des temps de travail, de conduite et de repos pour les conducteurs de trains et les agents d'accompagnement des trains. ...



COMPLÈMENT DE LECTURE
Cliquez ici ou scannez le QR Code pour consulter la déclaration de l'ETF dont l'UNSA-Ferroviare est cosignataire.



ACTUELLEMENT, IL N'EXISTE PAS D'OUTIL EUROPÉEN FIABLE POUR ASSURER LE RESPECT DES LIMITES RÉGLEMENTAIRES DE SÉCURITÉ. CETTE SITUATION CONSTITUE UNE MENACE NON SEULEMENT POUR LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS, MAIS AUSSI POUR LA SÉCURITÉ DES CIRCULATIONS ET DONC DES VOYAGEURS ET DU FRET.



L'UNSA ET L'ETF
SONT CONVAINCUES
QUE LA SÉCURITÉ
AU TRAVAIL NE
DOIT JAMAIS ÊTRE
COMPROMISE.
LES CHEMINOTS
EUROPÉENS
MÉRITENT UN
SYSTÈME QUI
LES PROTÈGE,
TOUT COMME LES
VOYAGEURS ET LES
MARCHANDISES
TRANSPORTÉS.

EN DÉTAIL POURQUOI UNE TELLE ACTION ?

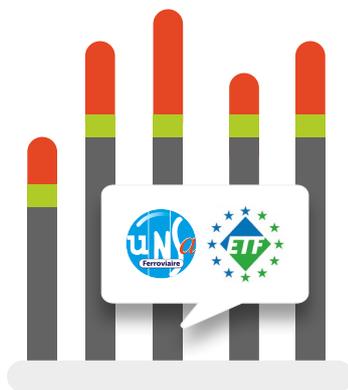
Alors que le secteur ferroviaire continue de s'internationaliser et de se fragmenter, il est crucial de garantir le respect des limites de temps essentielles à la sécurité, particulièrement pour les travailleurs opérant à travers les frontières ou pour plusieurs employeurs. Le manque de surveillance adéquate met en danger le bien-être des travailleurs et la sécurité de l'ensemble du réseau ferroviaire.



UNE URGENCE LA MISE EN PLACE D'UN OUTIL NUMÉRIQUE EUROPÉEN

POUR QUOI FAIRE ?

- **Pour enregistrer** les données sur le temps de travail et de conduite dans tous les pays et pour tous les employeurs.
- **Pour être facile** à utiliser et conforme aux règles de protection des données.
- **Pour s'assurer** du respect de la règle nationale la plus stricte dans les situations transfrontalières.
- **Pour être supervisé** par des autorités compétentes ayant le pouvoir de faire respecter la conformité.



- **Pour couvrir** tous les types d'emploi, y compris les indépendants, les travailleurs intérimaires et le personnel travaillant pour plus d'un opérateur.



L'UNSA S'ASSOCIE
PLEINEMENT À
CETTE INITIATIVE
ET SOULIGNE QUE
LE CONTRÔLE DU
TEMPS DE TRAVAIL
ET DE REPOS NE
DOIT PAS DÉPENDRE
DE SYSTÈMES
FRAGMENTÉS OU
DE DÉCLARATIONS
VOLONTAIRES. IL
DOIT ÊTRE INTÉGRÉ
DANS UN CADRE
UNIQUE ET FIABLE
QUI PROTÈGE
LA SÉCURITÉ,
RESPECTE LES
DROITS DES
TRAVAILLEURS
ET GARANTIT LA
RESPONSABILITÉ
DE TOUTES LES
ENTREPRISES
FERROVIAIRES.



UNSA-FERROVIAIRE